

Délégation rectorale

Vincent Stanek, Recteur ; Valérie Pinset, Secrétaire générale ; Joffrey Henriques-Robécourt qui remplace Mme Avigliano au Dialogue social ; Sébastien Thévenot, Doyen IEN.

Présentation du SNETAA-FO par Frédéric Wisniewski, secrétaire académique

Rappel des mandats du SNETAA-FO : retrait de la réforme de la voie professionnelle initiée par Carole Grandjean, opposition au tout apprentissage, création de nouveaux diplômes sous statut scolaire. Parcours global du CAP à la licence professionnelle.

Thèmes abordés

1) La réforme de la voie professionnelle et carte des formations

Mise en place sur l'académie ?

Recteur : pas de singularité, elle se met en place comme partout. Cela nécessite une adaptation des formations : celles qui ouvrent et celles qui ferment. Le cadre national est fixé par le taux directeur des formations qui est de 6 %. Académie de Reims : on est un peu près à 6,1 %.

Une attention particulière sera portée aux collègues sur les fermetures sèches mais il y aura très peu d'impact : pour les fermetures actées, la majorité des postes étaient gelés depuis un an donc pas d'impact. Accompagnement physique des inspecteurs auprès des équipes. Exemple : CAP Parcs et Jardins : l'inspecteur s'est rendu sur place pour la gestion RH.

Pour la rentrée 2025 :

Réunion territorialisée avec le tissu économique et le préfet pour avoir une cartographie des besoins au niveau des bassins d'emploi. Nous sommes dans un cadre régional donc études par bassin pour identifier la réalité des besoins.

Ensuite, chaque chef d'établissement est associé aux discussions et va faire une proposition d'évolution en tenant compte de la proportion d'évolution et tout est ouvert, écoute du monde économique...

Les 4 grands axes directeurs dans le cadre régional :

- La transition énergétique ;
- L'industrie : réindustrialiser de manière décarbonée ;
- L'aide à la personne ;
- L'agriculture et la production agro-alimentaire.

La prochaine carte des formations sera étudiée en décembre 2024. Pour les fermetures sèches, la secrétaire générale verra au cas par cas.

La démographie : la baisse du nombre d'élèves n'a pas encore touché le lycée mais il faut s'y préparer. 5 000 élèves perdus en quelques années (- 2 000 élèves en primaire par an). 30 % des collégiens s'orientent en lycée pro... la fermeture des CAP pose problème. Que va devenir le public

avec difficultés, prioritaire en CAP s'il y a moins de CAP ? Le recteur indique qu'il ne s'agit pas de fermer tous les CAP.

Pour le recteur il n'y a pas une voie meilleure qu'une autre. Le principal est que l'élève s'oriente dans des formations où il veut aller et dans des formations insérantes. Mais souvent l'argument des familles est que leurs enfants vont dans les filières parce que ce n'est pas loin ou n'y vont pas parce que l'acronyme ne leur parle pas. Ex : bac pro HPS (Hygiène Propreté Stérilisation), formation qui n'est pas attractive et pourtant il y a de l'insertion.

Statistiquement, le jeune sera vite embauché dans cette filière. Il faut travailler en amont sur la représentation que les jeunes ont et notamment en collège en 5^{ème} où ils vont expérimenter des métiers... 33 collèges ont expérimenté la découverte pro en 5^{ème} cette année. Il faut informer sur les filières insérantes. Il faut ajuster l'orientation par rapport aux besoins : il existe des formations en soins à la personne mais problème d'employabilité par rapport à l'âge des élèves après un CAP. Réflexion sur l'employabilité des jeunes : âge/maturité ➤ piste : transformer certains CAP en bac pro pour augmenter la moyenne d'âge. Calibrer la formation et donc plutôt le bac pro.

Commentaires du SNETAA-FO : les seuls à ne pas être interrogés dans l'évolution de la carte des formations, ce sont les enseignants...

[Le nombre de postes de PLP qui vont être supprimés sur les 3 années à venir ? Postes partagés et compléments de service, combien ?](#)

Pas d'indication sur le nombre de postes de collègues qui vont être supprimés ou compléments de service. Un peu tôt pour se pencher sur les conséquences RH. Mais évolution professionnelle nécessaire et bascule vers les formations en apprentissage en postes gagés + voie scolaire pour « compléter » les services, c'est-à-dire en service mixte avec apprentissage.

Le SNETAA-FO rappelle que l'apprentissage ne permet pas d'obtenir une dotation supplémentaire des moyens et n'empêche pas la fermeture de formations. L'apprentissage en post bac pourquoi pas mais avant le bac les élèves sont trop jeunes et donc quittent l'entreprise et reviennent en janvier dans nos établissements.

Le recteur souhaite la montée en charge de l'apprentissage en BAC pro 1^{ère} et Tale. Il parle de la quasi-équivalence de la réussite aux examens entre la voie scolaire et l'apprentissage. Il précise qu'au niveau académique, l'insertion est meilleure pour les apprentis. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus le niveau d'insertion est bon.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition à l'apprentissage dont le financement est subventionné par l'argent public. Les études nationales montrent que la réussite aux examens et les taux d'insertion professionnelle sont favorables à la formation initiale.

[Intervention sur la non-transformation du CAP Agent Accompagnement au Grand Age en CAP Production et Service en Restauration à Chaumont](#)

Rappel des faits et des conséquences sur les élèves de SEGPA, d'ULIS de cette décision. Des actions menées et qui n'ont pas abouties malgré l'accord premier de tous les acteurs (proviseur, rectorat et enseignants).

Les besoins du bassin sont pourtant présents et donc l'argument de la DAFPIC comme quoi il n'y a pas de débouchés sur le bassin ne tient pas.

Situation compliquée d'une collègue du lycée Bouchardon : professeure de biotechnologies à profil « prof de cuisine » sans cours de cuisine à la rentrée pose question.

L'organisation du calendrier à partir du mois de mai pour l'année de terminale ?

Note de service de la DGESCO en attente (mars 2024) pour détailler le calendrier. Aucune information particulière si ce n'est que mi-mai, après les épreuves ponctuelles, les élèves se positionnent sur le parcours différencié : renforcement disciplinaire ou parcours d'insertion professionnelle. À ce niveau, la PFMP n'est pas certificative.

L'adaptation des edt pendant la PFMP de fin d'année de terminale ?

Comment prendre en charge le suivi des élèves en entreprise et préparer en même temps les élèves à la poursuite d'études ? Incompatibilité. À cela, s'ajoutent les missions d'examens et passages des candidats libres.

La note de service de la DGESCO va nous éclairer ; il y a déjà en fin d'année plus ou moins dans les établissements des modifications d'edt qui se font.

Les inspecteurs sont attendus sur le terrain

Mais pour l'instant, il n'y a pas de cadrage de la mesure. Ce sera fait en son temps.

Le SNETAA-FO ne constate aucune information nouvelle, l'organisation de la fin d'année de Terminale risque d'être improvisée...

2) Fermeture LP Simone Veil

LE SNETAA-FO rappelle que des investissements importants ont été réalisés il y a quelques années et que la fermeture a été annoncée par la presse ; cela entraîne beaucoup d'inquiétude chez nos collègues.

La fermeture de l'établissement est prévue en septembre 2025. Les équipes seront rencontrées prochainement. Les services regardent l'impact avec les effectifs actuels, ce ne sont que des hypothèses. A voir au cas par cas. Au fur et à mesure, la solution trouvée sera celle qui aura le moins d'impact pour les personnels, à leur bénéfice. Le transfert sera la solution la moins dure, le rectorat va aller à la rencontre des personnels.

La préparation de la rentrée 2024 est déjà la priorité. Il faut distinguer les choses et rapidement le rectorat va travailler sur le sujet en prenant en compte les souhaits des collègues. Les formations vont être transférées, la seule chose qui aura un impact ce sont les effectifs. Il n'y aura pas d'impacts importants.

Commentaires SNETAA-FO : l'annonce de la fermeture date d'il y a un an et aucune mesure particulière n'a encore été prise. Le SNETAA-FO est inquiet du sort réservé aux collègues du LP Simone Veil.

3) Agressions dans l'académie de Reims

Maintenant les collègues se posent la question : nous ne sommes plus à l'abri de ces agressions, que va faire l'institution ?

Sur la suite : en matière d'impact psychologique, si rebond, le rectorat accompagnera les personnels s'ils ne se sentent pas bien. Il y a un protocole académique : il prévoit une nouvelle prise de contact avec les personnels un mois après l'agression.

Comment sécuriser ?

Pour protéger l'établissement matériellement :

- les chefs d'établissement ont répondu à une enquête pour la sécurité, le bâti ;

- les moyens de surveillance : les moyens sont-ils mis là où il faut ?
- la formation : repérer les élèves qui ont des comportements violents alors que rien ne les prédisposait avant et accompagner les parents.

Travail sur la santé mentale chez les jeunes, programme travaillé au rectorat et sensibilisation auprès des jeunes sur l'utilisation du téléphone portable. Quelle corrélation entre problème de santé mentale chez les jeunes et l'utilisation du téléphone portable.

Programme pHARe de lutte contre le harcèlement, sur l'utilisation du numérique et des réseaux sociaux. Concernant PIX, un accès sera donné aux parents pour aller eux-mêmes faire les tests... Il faut agir sur le reste du temps de l'élève (1/5^{ème} seulement à l'école).

Commentaires du SNETAA-FO : l'éducation aux réseaux va alourdir la charge de travail des PLP, bientôt un pacte ?

4) Le pacte

Des dérives sont constatées concernant le Remplacement de Courte Durée. Le prof de maths qui va remplacer le prof d'espagnol ! La classe qui ne connaît pas l'enseignant qui arrive au pied levé sans précision de la progression du collègue remplacé ! Des chefs d'établissements qui ne respectent pas la note de service de juillet 2023 et qui distribuent du pacte pour des missions farfelues (SST, PP...) ou qui font pression pour le signer ! Dérives au niveau de la distribution.

Recteur : ce sont des missions supplémentaires rémunérées. La première mission mise en place : le RCD. Ce qu'on observe : une progression, un intérêt, un impact sur le fait qu'il n'y ait pas de professeur devant les élèves. Globalement, une montée en charge du dispositif (supérieure à 50 %) mais sur la base du volontariat. Modalités RCD : on ne demande pas de faire la discipline de l'enseignant manquant. Il faut une prévenance raisonnable, il y a une habitude à prendre, il faut continuer à expliquer la logique, il y a peut-être des choses à revoir... Les établissements vont faire remonter leur protocole.

Là, on est dans une logique de cadrage et au fur et à mesure ce dispositif sera accompagné de plus en plus.

5) Notre statut est attaqué par les chefs d'établissements

Les CE font de plus en plus pression pour que les enseignants prennent en charge les élèves sans PFMP. Le SNETAA-FO rappelle que lors des PFMP, les enseignants sont chargés du suivi des élèves en entreprise (article 31 du statut des PLP) et pas de faire cours.

Le recteur répond que ce sont des situations individuelles donc faire remonter et saisir le rectorat si nécessaire.

Le doyen précise que la recherche des PFMP est à l'initiative de toute l'équipe et souvent cette mission n'est pas assez bien répartie. Toute la charge revient au prof de la spécialité ou au PP. Un travail doit être effectué là-dessus.

Fin de l'audience à 18h00.